

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Christian BASTARD-ROSSET

Profession : Président CABS

Adresse : Le Bulle

74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à Serraval (74230) au Pont du Var

du 25 juin 2016 au 26 juin 2016

à l'occasion du festival Tous au Champ

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 23 avril 2016

Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_162016

Bruno GUIDON, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur Christian BASTARD-ROSSET

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de **deuxième** Catégorie,

Du 25 JUIN 2016 au 26 JUIN 2016 jusqu'à 5 heures

à Serraval AU Pont du Var

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le
Le Maire,
Bruno GUIDON

A Serraval, le 23/04/2016
Le Maire,